

PRESENTATION DU C.A. 2023

Le compte administratif retrace l'ensemble des recettes et des dépenses réalisées au cours de l'année, y compris celles qui ont été engagées mais non payées (restes à réaliser). Il rapproche ainsi les prévisions du BP, des réalisations effectives en dépenses et recettes et présente les résultats comptables de l'exercice.

Les résultats excédentaires ou déficitaires seront reportés au budget primitif.

La section de fonctionnement dégage un excédent de 219 519.91 €.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Les dépenses réelles augmentent de 10%

DEPENSES	CA 2022	CA 2023	↗ en €	%
011 Charges diverses de gestion	394 871,85	476 491,24	81 619	21
012 Charges de personnel	794 365,86	859 000,80	64 635	8
65 Charges de gestion courante	140 605,72	147 865,75	7 260	5
014 Atténuation de produit (AC)	183 776,62	183 776,62	-	0
66 Charges financières	4 319,95	4 731,57	412	10
67 Charges exceptionnelles	1 960,79			
Dépenses réelles de fonctionnement :	1 519 900,79	1 671 865,98		10

Le chapitre 011 est très impacté par l'augmentation du prix d'électricité et l'inflation.

Le poste électricité augmente fortement, les dépenses liées à l'ALSH et aux garderies sont aussi en augmentation (hausse de la fréquentation et année pleine de fonctionnement pour l'ALSH maternelle). On note un recalcul des impôts d'une taxe sur terrain devenu constructible.

Sur le chapitre 012 l'augmentation est notamment due : aux mesures réglementaires (augmentation du SMIC et des indices), le fonctionnement de l'ALSH maternelle en année pleine, le recrutement d'un agent sur la pause méridienne, l'adhésion au CNAS, le recensement de la population, des remplacements sur des arrêts maladie...

Le chapitre 65 est en augmentation à cause notamment du remboursement de la dotation inflation perçue en 2022.

Les recettes réelles augmentent de 7%

RECETTES	CA 2022	CA 2023	Δ en €	%
6419 Remboursement sur rémunération	15 593,89	19 399,93	3 806	24
70 Produits des services	175 530,76	172 874,84	- 2 656	-2
73 Impôts et taxes	1 262 548,86	1 368 474,28	105 925	8
74 Dotations et subventions	181 174,89	185 870,33	4 695	3
75 Produits de gestion courante	24 140,10	28 599,71	4 460	18
76 Produits financiers	3,00			
77 Produits exceptionnels	790,00			
Recettes réelles de fonctionnement :	1 659 781,50	1 775 219,09		7

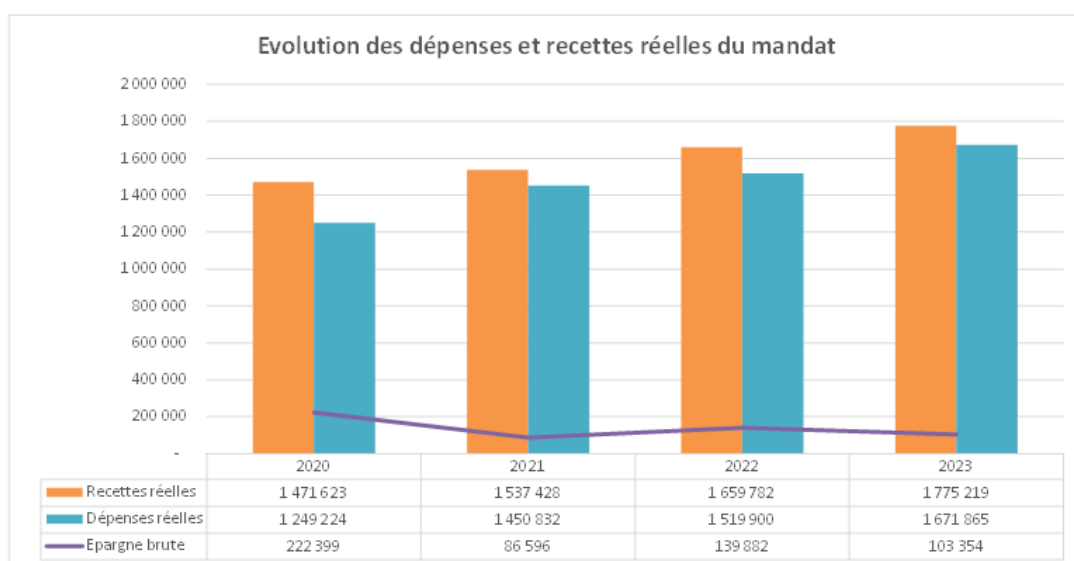
Grace notamment au produit des impôts qui a généré un supplément de recettes de 88k€ (revalorisation des bases de 7,1% et hausse des 3 taxes) et au maintien de la taxe aux droits de mutation à un niveau élevé.

Le chapitre 70 est le seul en baisse : les augmentations des recettes tarifaires (ALSH, cantine, food truck, truffes) n'ont pas compensé les recettes exceptionnelles perçues en 2022 (régularisation 3M pour 24k€) On note également une augmentation des remboursements des assurances.

CONCLUSION : les effets sur la CAF

En 2023, Les dépenses réelles de fonctionnement augmentent plus vite (+10%) que les recettes réelles (+7%), le résultat est une dégradation de notre CAF qui passe de 139k€ en 2022 à 103k€ en 2023.

L'épargne brute ou CAF correspond au solde entre les recettes réelles de fonctionnement et les dépenses réelles de fonctionnement. Elle représente donc la ressource interne dont dispose la commune pour financer ses investissements.



En 2022 la CAF moyenne des communes de notre strate par habitant est de 189€/hab.

Sur 2023, notre CAF par habitant s'élève à 49€/habitant (103 354€/2 077 habitants), ce qui est bien en dessous de la moyenne.

SECTION D'INVESTISSEMENT

Les dépenses d'investissement sont arrêtées à 577 194.87€

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES	BP 2023	CA 2023	RAR 2023
1641 Capital des emprunts en cours	63 500,00	65 627,70	
1323 Remboursement de l'aide CAF	22 190,00		
16878 Remboursement du prêt CAF	17 752,00		
2182 Achat elevateur +vehicule CCFE	21 000,00		21 000
2183 Matériel informatique	16 900,00	5 065,05	11 249
202 Document d'urbanisme			
205 logiciels informatiques	5 000,00		5 000
2111 Terrains et frais notaire	11 000,00		5 000
20422 Subv d'équipement (patrimoine)	3 050,00		3 050
2188 Autres matériels	16 560,00	14 062,69	3 000
2041512 Fonds de concours	134 175,00	120 370,31	
Ecriture amort ACI	24 175,00	24 175,00	
Total des crédits au 2313	3 994 260,00	347 894,12	3 638 071
<i>restaurant scolaire</i>	3 110 500,00	102 378,68	3 008 121
<i>Aire de jeux / terrains multisport /pump</i>	155 310,00	106 956,49	48 300
<i>Autres travaux</i>	40 000,00	30 301,65	9 600
<i>Solde Ecole maternelle</i>	30 000,00	41 174,45	
<i>Arènes</i>	25 000,00	26 315,80	
<i>Cimetière</i>	280 000,00	6 600,00	273 400
<i>Etude urbaine</i>	2 000,00	1 800,00	
<i>provision ALSH</i>	303 450,00	4 800,00	298 650
<i>amélioration énergétique des batiments</i>	48 000,00	27 567,60	
TOTAL	4 329 562,00	577 194,87	3 638 071

Matériel informatique : achat d'un copieur reconditionné pour l'école élémentaire, un onduleur, un PC neuf.

Autres matériels : achat d'une échelle sécurisée, lits pour la maternelle, leds pour mairie, la maison des associations et hangar, achat de 50 toulousaines, remplacement du matériel sono des arènes.

Fond de concours : en plus de l'AC investissement de 24k€, on note le versement du fond de concours ayant permis les travaux de la rue du bassin pour 96k€.

Détail de certains postes du 2313

Aire de jeux :

- Maternelle réfection du sol et remplacement des jeux ;
- Déplacement du terrain multisport : création de la plateforme, déplacement de la structure, remplacement de la pelouse ;
- Aire de jeux Pierredon : remplacement de certains jeux.

Autres travaux : remplacement du portail des Mazets (suite à effraction), sono église, réparation du toit du garage du cimetière, changement du cumulus des arènes, réparation des cloches, plantation d'arbres, réparation sur ascenseur, mat sur le plan des cafés, enrobés aux 5 lots des Mourguettes.

Arènes : achat d'une plateforme élévatrice, adaptation et installation.

Amélioration énergétique des bâtiments : remplacement de l'éclairage du stade, installation de climatisation à la maison des associations, et à l'école élémentaire.

Au final, peu d'investissements ont été réalisés. L'année 2023 a été une année de préparation des chantiers qui commencent en 2024.

Les recettes d'investissement s'élèvent à 3 092 441.53€

RECETTES	BP 2023	CA 2023	RAR 2023
021 Virement de la section de fonction.	110 000,00		
1068 Excédent du résult fonction. 2022	100 000,00	100 000,00	
Excédent de la section d'investissement 2022	2 488 966,42	2 488 966,42	
10222 FCTVA (CA 2022)	55 419,44	61 000,84	
10223 Taxe d'aménagement	20 000,00	16 741,02	
Subv école maternelle DETR	48 362,00	48 362,64	
Subv école maternelle CG	34 239,00	34 239,00	
FAIC 2021 mat + cimetièr	25 598,00		25 598,00
DETR cimetièr	59 800,00	17 940,00	41 860,00
Subv cantine DETR + DSIL	550 000,00		550 000,00
Subv cantine CG T1 et T2	200 000,00		200 000,00
Subv cantine Région	300 000,00		300 000,00
Subv cantine 3M	150 000,00		150 000,00
FAIC 2023	60 000,00		
1323 FAIC 22 isolation école élémentaire	7 000,00	1 914,46	5 085,54
Subv CG travaux énergie	6 000,00	6 000,00	
Subv FAIC 2023 plan des arènes	80 000,00		80 000,00
Subv CG arènes	5 500,00	17 100,00	
24 Vente de terrain Veneau	230 000,00	230 000,00	
1343 Participation PUP / équipement publics	12 244,00	2 402,40	
FAIC 22 aire de jeux	60 000,00	42 736,75	17 263,00
28 Amortissement subv patrimoine	863,00	863,00	
28 Ecriture amort ACl	24 175,00	24 175,00	
TOTAL	4 628 166,86	3 092 441,53	1 369 806,54

L'essentiel des recettes est constitué par :

- L'excédent de fonctionnement 2022 affecté à l'investissement pour 100k€ ;
- Le fonds de compensation TVA pour 61k€ ;
- La taxe d'aménagement reversée par 3M : 16.7k€ ;
- Les subventions encaissées sur les diverses opérations pour 170.7 € ;
- La vente d'un terrain communal, vente réalisée en 2022, écritures passées en 2023.

La section d'investissement dégage un excédent de 2 515 000€, somme qui sera reprise en reste à réaliser sur le BP 2024.